

# 23<sup>ème</sup> COURSE de CÔTE NATIONALE DE LA BROQUE - PEA

Les 5 et 6 et 7 juillet 2024

Version 10 Février 2024

## RÈGLEMENT PARTICULIER TROPHEE DES NATIONS

**ATTENTION : Clôture des engagements :** Jeudi 27 juin 2024 – 24h00.

**Publication de la liste des engagés :** Lundi 1er juillet 2024 - 22h00.

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.*

### SOMMAIRE :

I Organisation de la Course

II Assurances

III Concurrents et pilotes

IV Voitures et équipements

V Publicités

VI Sites et infrastructures

VII Déroulement de l'épreuve

VIII Pénalités

IX Classements

X Prix

### Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ALSACE organise les 5 et 6 et 7 juillet 2024, avec le concours de SALM AUTO SPORT et la ville de LA BROQUE et sous le patronage du Comité de pilotage une épreuve automobile PEA (participation étrangère autorisée), dénommée :

**23<sup>ème</sup> Course de Côte NATIONALE de LA BROQUE - PEA**

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE GRAND EST sous le : N° 19 en date du 21 / 03 / 2024  
Et enregistré à la F.F.S. A. sous le permis d'organisation : le : N° 319 en date du 26 / 04 / 2024

#### Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Moderne sauf pour :

**Directeur de Course :** Francis ROMBOURG Licence 34694 0323

**Chargée des Relations avec les Concurrents :** Jean WAMBACH Licence 3030 0306

**Clôture des engagements :** Jeudi 27 juin 2024 à 24h00

**Publication de la liste des engagés :** Lundi 1er juillet 2024 à 22h00

#### Vérifications Administratives :

Vendredi 5 juillet 2024 - 14h00 à 18h45 & Samedi 6 juillet 2024 - 08h15 à 09h15 à la salle polyvalente (voir conditions art1.4p)

#### Vérifications Techniques :

Vendredi 5 juillet 2024 - 14h15 à 19h00 & Samedi 6 juillet 2024 - 08h30 à 09h30 Parking Collège en face salle polyvalente LA BROQUE. (Voir conditions art1.4p)

**Briefing Chefs de postes et Commissaires :** Samedi 6 juillet 2024 : à 09h00 au Club House de Football.

**Briefing des pilotes :** Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives

Si nécessaire un briefing oral aura lieu le samedi 6 juillet 2024 à 09h00 au parc concurrent

**Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais :** Samedi 6 juillet 2024 à 10h00,

**Essais chronométrés (2 montées) :** Samedi 6 juillet 2024 à partir de 10h30

## **COURSE :**

- 1<sup>ère</sup> Montée : Samedi 6 juillet 2024 à la fin des essais chronométrés
- 2<sup>ème</sup> Montée : Dimanche 7 juillet 2024 à 8h15.
- 3<sup>ème</sup> Montée : Dimanche 7 juillet 2024 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> montée de course.
- 4<sup>ème</sup> Montée : Dimanche 7 juillet 2024 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> montée de course.

**Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.** Les concurrents en seront informés par affichage.

### **Affichage des résultats officiels provisoires :**

Dimanche 7 juillet 2024, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

### **Remise des prix pour tous les concurrents :**

**Au Parc concurrents ETS OBERLIN 30 mn après l'affichage des résultats  
Officiels définitifs**

### **1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**

Vendredi 5 juillet 2024 à 18h00 à la structure à proximité de la ligne de départ.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège

**Tableau officiel d'affichage :** Pendant toute l'épreuve : aux différents Parcs Concurrents.

### **Parc fermé :**

Obligatoire

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures classées sont considérées en parc fermé (sous peine de mise hors course d'office) pendant 30 minutes à leur emplacement au parc assistance et devront être sur les bâches et non chargées sur les remorques ou dans les camions.

## **Art.1.3p. VERIFICATIONS**

### **Vérifications Administratives :**

Vendredi 5 juillet 2024 -14h00 à 18h45 & samedi 6 juillet 2024 - 8h15 à 09h15 à la salle polyvalente (voir conditions art1.4p)

### **Vérifications Techniques :**

Vendredi 5 juillet 2024 -14h15 à 19h00 & Samedi 6 juillet 2024 - 8h30 à 09h30 parking en face salle polyvalente (voir conditions art1.4p)

### **Parcs concurrents :**

Aux Ets OBERLIN

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers doivent également présenter l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

**Ainsi que l'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou de location de cette dernière.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit samedi le 6 juillet 2024 à 09h15. À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa réunion, signée et affichée par le Directeur de Course

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage SEAT à ROTHAU.

Tarif horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € TTC

### **Art.1.3.5p Pesées**

Le pesage des véhicules se fera au parc des concurrents modernes.

## **Art.1.4p. Dispositions particulières**

### **Vérifications Administratives et Techniques (relatif à l'Art 1.4p):**

Les séances de vérifications du samedi sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi et ayant obtenu l'accord écrit de l'organisateur.

Les heures de convocation seront communiquées sur le site de l'ASA ALSACE

## **Art.2p. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte 2024

## **Art.3p. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **Art.3.1p. Engagements**

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

**Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT FRANCE**

**Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax: +33(0)388.74.76.23**

**Internet: [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr) e-mail: [president@asa-alsace.fr](mailto:president@asa-alsace.fr)**

La clôture des engagements est fixée au Jeudi 27 juin 2024 à **minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **360 €** et réduits à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.**

**Pour les virements :**

**LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 50

Sont admises les voitures selon la Réglementation FIA (performance factor).

### **Catégorie I – Performance Factor**

**Groupe 1 :** PF 15 à 39

**Groupe 2 :** PF 40 à 79

**Groupe 3 :** PF 80 à 119

**Groupe 4 :** PF 120 à 159

**Groupe 5 :** au-dessus de PF 159

Avant toute inscription auprès de l'organisateur à une compétition de Course de Côte FIA les concurrents et les pilotes devront :

- Avoir enregistré la voiture engagée sur le site internet PF : [www.fiaperformancefactor.com](http://www.fiaperformancefactor.com)
- Avoir complété la fiche technique PF,
- Avoir obtenu les deux identifiants PF et PF-ID associée à la voiture engagée.

### **Catégorie II - Voitures de compétition**

#### **Groupe E2 – SC(CN et C3 inclus)**

Classe 22 jusqu'à 2000cc

Classe 23 de +2000cc à 3000cc

#### **Groupe D/E2 - SS**

Classe 24 jusqu'à 2000cc

Classe 25 de +2000cc à 3000cc

#### **Groupe CM - (selon règlements FFSA et/ou RFEDA)**

Classe 26 jusqu'à 1003cc

## **Art.5p. PUBLICITES**

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Moderne

## **Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Art.6.1p. Parcours**

L'épreuve se déroulera sur le CD 126, sur le tronçon suivant :

-Départ : sur le CD126 à 50m après la sortie de LA BROQUE

-Arrivée : sur le CD126 à 800m avant FRECONRUPT

-Longueur du parcours : 2446mètres

-Dénivellation : 370mètres

-Pente moyenne : 8,7%

L'épreuve se déroulera en **4 montées obligatoires**. (Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures

montées : même dans le cas de 4 montées ou d'annulation d'une montée.

Dans le cas où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

### **Art.6.2p. Route de Course**

Sur CD 126

### **Art.6.3p. Fil de départ**

Sur CD 126 dans LA BROQUE

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

### **Art.6.4p. Signalisation**

Voir réglementation générale des courses de côtes.

## **Art.6.5p. Parcs Concurrents**

### **TRÈS IMPORTANT :**

Le Parc Concurrents se situe à LA BROQUE aux Ets OBERLIN et sera accessible à **partir de 14h le vendredi 5 juillet 2024**. Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du parc Frédéric DUMAS.

**D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur.**

**Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150€ et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer et/ou de récidive.**

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du parc.

La préparation de la Prégrille se fera dans la rue du Général DE GAULLE.

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De détenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€ et/ou 400€.**

## **Art.6.6p. Parc Fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures classées sont considérées en parc fermé (sous peine de mise hors course d'office) pendant 30 minutes à leur emplacement au parc assistance et devront être sur les bâches et non chargées sur les remorques ou dans les camions.

## **Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage seront placés pendant les vérifications, les essais et la course : aux Parcs Concurrents.

## **Art.6.8p. Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra sur la ligne de départ les 6 et 7 juillet 2024 de 07h30 à 19h00.

Téléphone permanence: +33(0) 672 960 842

**Centre de secours le plus proche : SCHIRMECK Téléphone N°18.**

## **Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)**

Le briefing écrit remis lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral.

**Si nécessaire, un briefing oral aura lieu le samedi 6 juillet 2024 à 09h00 au Parc Concurrents.**

**Dans ce cas la présence de tous les pilotes y est obligatoire et ces derniers devront émarger la feuille de présence.**

### **Art.7.3p. Course**

Procédure de départ: feux tricolores.

**Les Concurrents TROPHEE DES NATIONS prendront le départ entre les Concurrents VHC et les Concurrents du Championnat de France de la Montagne.**

1 <sup>ère</sup> Montée	Samedi 6 juillet 2024 à l'issue des essais chronométrés
2 <sup>ème</sup> Montée	Dimanche 7 juillet 2024 à 8h15.
3 <sup>ème</sup> Montée	Dimanche 7 juillet 2024 à l'issue de la 2 <sup>ème</sup> montée de course
4 <sup>ème</sup> Montée	Dimanche 7 juillet 2024 à l'issue de la 3 <sup>ème</sup> montée de course

**Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

**A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.**

### **Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques**

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que ce soit,

**DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, ne sont autorisées que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

## Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

## Art.9p. CLASSEMENTS

### Art.9.1p.

L'épreuve se disputera en **quatre montées obligatoires**.

Le classement s'effectuera **sur le cumul des 2 meilleures montées**.

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des quatre montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

### Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

- 1 classement général voitures de production (Cat. 1)
- 1 classement général voitures de compétition (Cat. 2)
- 1 classement par classe

## Art.10p.PRIX

### Art.10.1p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

CLASSEMENT CATEGORIE 1		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

CLASSEMENT CATEGORIE 2		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

### Art.10.2p. Coupes :

Une coupe sera remise à chaque concurrent classé.

### Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

La remise des prix aura lieu le dimanche 7 juillet 2024 au parc concurrents ETS OBERLIN.

### 10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Aucune remise de chèques ou virement ne sera effectuée après la Remise des Prix.

Le Palmarès sera disponible sur : [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr).